



# Information pré-contractuelle et Conditions Générales de Vente

## Formulaire d'information standard pour des contrats de voyage à forfait

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du code du tourisme. Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le code du tourisme. La société 4HAW ci-après VogWeek® et, le cas échéant, le détaillant, seront entièrement responsables de la bonne exécution du forfait dans son ensemble. En outre, comme l'exige la loi, VogWeek® et, le cas échéant le détaillant, disposent d'une protection afin de rembourser vos paiements.

### **Droits essentiels prévus par la directive (UE) 2015/2302 transposée dans le code du tourisme :**

Les voyageurs recevront toutes les informations essentielles sur le forfait avant de conclure le contrat de voyage à forfait.

L'organisateur ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat.

Les voyageurs reçoivent un numéro de téléphone d'urgence ou les coordonnées d'un point de contact leur permettant de joindre l'organisateur ou le détaillant.

Les voyageurs peuvent céder leur forfait à une autre personne, moyennant un préavis raisonnable et éventuellement sous réserve de payer des frais supplémentaires.

Le prix du forfait ne peut être augmenté que si des coûts spécifiques augmentent (par exemple, les prix des carburants) et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat, et ne peut en tout cas pas être modifié moins de vingt jours avant le début du forfait. Si la majoration de prix dépasse 8 % du prix du forfait, le voyageur peut résoudre le contrat. Si l'organisateur se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés des paiements effectués si l'un des éléments essentiels du forfait, autre que le prix, subit une modification importante. Si, avant le début du forfait, le professionnel responsable du forfait annule celui-ci, les voyageurs peuvent obtenir le remboursement et un dédommagement, s'il y a lieu.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début du forfait en cas de circonstances exceptionnelles, par exemple s'il existe des problèmes graves pour la sécurité au lieu de destination qui sont susceptibles d'affecter le forfait.



En outre, les voyageurs peuvent, à tout moment avant le début du forfait, résoudre le contrat moyennant le paiement de frais de résolution appropriés et justifiables.

Si, après le début du forfait, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées aux voyageurs, sans supplément de prix. Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du forfait et que l'organisateur ne remédie pas au problème.

Les voyageurs ont aussi droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des services de voyage.

L'organisateur ou le détaillant doit apporter une aide si le voyageur est en difficulté.

Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable, les montants versés seront remboursés. Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable après le début du forfait et si le transport est compris dans le forfait, le rapatriement des voyageurs est garanti.

VogWeek® a souscrit une protection contre l'insolvabilité auprès de APST. Les voyageurs peuvent prendre contact avec cet organisme (Garantie Financière APST, 15, avenue Carnot F-75017 Paris, [info@apst.travel](mailto:info@apst.travel), 01 44 09 25 35) si des services leur sont refusés en raison de l'insolvabilité de VogWeek®.

[Site internet sur lequel on peut consulter la directive (UE) 2015/2302 transposée en droit national : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000006158366&cidTexte=LEGITEXT000006074073&dateTexte=20150519>.]

### **Informations contractuelles complémentaires fournies par VogWeek® :**

Le voyageur est tenu de communiquer dans les meilleurs délais à VogWeek® à l'adresse [contact@vogweek.com](mailto:contact@vogweek.com) toute non-conformité qu'il constate lors de l'exécution du voyage ou du séjour conformément au II de l'article L 211-16 du Code du Tourisme.

En cas de difficulté, le voyageur peut en informer le skipper du bateau, l'accompagnateur de croisière si son forfait le prévoit, ou par email à l'adresse [contact@vogweek.com](mailto:contact@vogweek.com).

Conformément à l'article L 211-11 du Code du Tourisme, la cession est possible, tant que le contrat n'a pas produit effet, à une personne remplissant les mêmes conditions que vous et jusqu'à 7 jours du départ. La cession doit être notifiée par le cédant par tout moyen permettant d'en accuser réception.

Toute réclamation doit être adressée à VogWeek® par email à l'adresse [contact@vogweek.com](mailto:contact@vogweek.com). A défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours, le Voyageur peut saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage » sur le site [www.mtv.travel](http://www.mtv.travel) ou <https://webgate.ec.europa.eu/odr> si la réservation est effectuée en ligne.



# Conditions Générales de Vente

Les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages ou de forfaits touristiques sont régies par les articles L. 211-1 et suivants et R. 211-1 et suivants du Code du tourisme.

## PRÉAMBULE

Les présentes **Conditions Générales de Vente** ont vocation à s'appliquer à toutes les prestations proposées dans les brochures VogWeek® (ci-après les “**Brochures**”), et sur le site internet <https://vogweek.vogavecmoi.com> ou le site internet <https://vogavecmoi.com/> (ci-après le “**Site internet**”). Elles définissent les conditions d'achat des prestations en point de vente physique (Agence,...), sur internet et par téléphone des croisières, formations et traversée de l'atlantique ci-après désignés « **Croisière(s)** ». Elles sont complétées ou modifiées spécifiquement, le cas échéant, par des conditions particulières de vente. Le Formulaire d'information, le contenu du site internet, des Brochures VogWeek®, des présentes Conditions Générales de Vente ont vocation à informer les voyageurs (désignés ci-après **Membre(s)**”), préalablement à la conclusion de leur contrat de vente (“**Contrat**”), du contenu des prestations proposées relatives aux **Croisières**, des conditions d'annulation et de modification du **Contrat**, ainsi que des conditions de franchissement des frontières.

Le **Contrat** résulte de l'accord entre **VogWeek®** et le **Membre**, fondé sur l'information préalable reçue grâce à la ou les **Brochures**, le **Site internet**, l'approbation des **Conditions Générales de Ventes** préalable au paiement, et le paiement d'un acompte ou du prix total. Matériellement, le **Contrat** est constitué des documents suivants :

• **S'il s'agit d'une croisière :**

- Le formulaire d'information préalable ;
- le contrat de voyage ;
- les Conditions Générales de Vente

• **S'il s'agit d'un stage de voile :**

- la fiche d'inscription au stage ;
- les Conditions Générales de Vente



Pour plus d'informations sur les prix, les modalités de paiement ou les prestations proposées par l'agence de voyages VogWeek® (Ci-après **VogWeek®**), référez-vous à la **Brochure** ou au **Site internet**. Conformément au Code du Tourisme, **VogWeek®** se réserve expressément la faculté d'apporter des modifications aux informations figurant dans ses **Brochures** (prix, contenu des prestations de **Croisières**, typologie des bateaux, offres promotionnelles, et activités à la carte/avec supplément), notamment par le biais d'erratum disponible en Agence et sur le **Site internet**. **VogWeek®** se réserve également cette faculté concernant les informations publiées sur le **Site internet**. Dans ce cas, les fiches descriptives et/ou les programmes des **Forfaits** sont mis à jour sur les sites.

## AVANT VOTRE DÉPART

### 1. Les forfaits proposés par VogWeek®

**VogWeek®** propose à ses **Membres** des Forfaits de durées variables comprenant le séjour à bord du bateau et la croisière, traversée de l'atlantique ou la formation. Ces **Forfaits** constituent un produit unique et indivisible dont le contenu, l'itinéraire de la croisière et le prix sont détaillés sur le **Site internet** et les **Brochures** (ci-après "**Forfait**").

L'embarquement ne s'effectuera qu'à partir de 16h, sauf horaires particuliers précisés sur les consignes adressées au **Membre** avant son départ. L'horaire de débarquement se situe sauf indication contraire entre 8h et 10h.

Par exception, un **Membre** pourra embarquer sur le bateau en cours de la **Croisière**, lors d'une escale (et donc pas au port d'embarquement) sous réserve de l'accord préalable de l'accompagnateur s'il y en a un ou de **VogWeek®**. Aucune réduction du prix de la **croisière** ne sera accordée, quand bien même il aurait manqué certaines escales.

#### 1.1. Les différents Forfaits proposés

- Le forfait « Flottille »

Le **Forfait** comprend pour la durée de la **Croisière** choisie : (I) un couchage en cabine double sur le bateau de la catégorie choisie, (II) la navigation à bord du bateau et les escales pendant la durée de la **Croisière**, (III) la présence d'un skipper professionnel, (IV) le transfert collectif avec les autres **Membres** le jour de départ et d'arrivée de la **Croisière**.

- Le forfait « croisière à la cabine »

Le **Forfait** comprend pour la durée de la **Croisière** choisie : (I) un couchage en cabine double sur le bateau de la catégorie choisie (II) la navigation à bord du bateau et les escales pendant la durée de la **Croisière**, (III) la présence d'un skipper professionnel.

- Le forfait « Croisière à la cabine tout inclus »

Le **Forfait** comprend pour la durée de la **Croisière** choisie : (I) un couchage en cabine double sur le bateau de la catégorie choisie (II) la navigation à bord du bateau et les escales pendant la



durée de la **Croisière**, (III) la présence d'un skipper professionnel, (IV) la pension complète (petit déjeuner, déjeuner, dîner, boissons non alcoolisées) préparée par un marin professionnel.

- Le forfait « Formation d'école de croisière »

Le **Forfait** comprend pour la durée de la formation choisie : (I) un couchage en cabine double sur le bateau (II) l'apprentissage de la voile et de la croisière pendant la durée du stage grâce à la présence d'un moniteur de voile professionnel.

- Le forfait « Traversée de l'atlantique à la voile »

Le **Forfait** comprend pour la durée approximative prévue de la traversée de l'atlantique : (I) un couchage en cabine double sur le bateau (II) la navigation à bord du bateau et les escales pendant la durée de la traversée (III) la présence d'un équipage professionnel.

- Le forfait « Voile et randonnée en Norvège sur un voilier d'expédition »

Le **Forfait** comprend pour la durée de la **Croisière** choisie : (I) un couchage en cabine double sur le bateau de la catégorie choisie (II) la navigation à bord du bateau et les escales pendant la durée de la **Croisière** (III) la présence d'un skipper professionnel, (IV) la pension complète (petit déjeuner, déjeuner, dîner, boissons non alcoolisées) préparée par un marin professionnel, (V) les randonnées encadrées par un guide, (VI) le transfert collectif avec les autres **Membres** la veille du départ et le jour d'arrivée de la **Croisière**, (VII) la nuit à l'hôtel en chambre double à partager et (VIII) le dîner au restaurant en Norvège la veille de l'embarquement.

Ne font pas partie du prix du **Forfait**, les prestations et consommations indiquées "en options", dans les Brochures, sur le **Site internet**. Les prestations « en options » s'entendent en toute hypothèse en supplément, et selon les disponibilités. **VogWeek®** ne peut garantir la possibilité de souscrire les prestations en options » au cours de la **Croisière**, aussi il est vivement recommandé une réservation concomitante à celle du **Forfait**.

### *1.2. Forfait contenant une prestation de Transfert ou Transfert acheté « en option »*

**VogWeek®** peut être amené à proposer dans le cadre de la vente de ses **Forfaits** sans transfert une prestation de transfert avec supplément. Que le transfert soit inclus dans le **Forfait** ou commandé dans le cadre d'une prestation de transfert avec supplément, le **Membre** doit respecter les horaires et le lieu de rendez-vous qui lui sont indiqués par **VogWeek®**. Les transferts dans ce cadre sont collectifs. Toute demande de transfert par le **Membre** en dehors des heures fixées par **VogWeek®** sera traitée dans le cadre d'un transfert privatif également à la charge du **Membre**. Le **Membre** est libre de déterminer les horaires de son transfert et sera seul responsable en cas de retard engendrant la perte de son vol retour.

### *1.3. Forfait comprenant les repas et les boissons*

Seuls les **Forfaits** « Voile et randonnée en Norvège sur un voilier d'expédition » et « Croisière à la cabine tout inclus », comprennent les repas et les boissons non-alcoolisées.



#### 1.4. Frais à supporter par le Membre en supplément du forfait

##### 1.4.1. La caisse de bord

A l'exclusion des **Forfaits** « Voile et randonnée en Norvège sur un voilier d'expédition » et « Croisière à la cabine tout inclus » le **Membre** doit supporter la « caisse de bord", telle que définie à l'article 2.2.

##### 1.4.2. Acheminement aller et retour au port de départ/d'arrivée

Aucun de nos **Forfaits** n'inclut le transport aérien, maritime ou terrestre jusqu'au port de Port de départ. Toutefois, le Forfait « flottille », inclut le transfert collectif des **Membres** depuis l'aéroport d'arrivée jusqu'au port de départ le jour d'embarquement à bord du bateau ainsi que le jour de débarquement dans les mêmes conditions.

#### 1.5. Arrivée anticipée du Membre

En cas d'arrivée anticipée du **Membre** et en fonction des disponibilités du bateau, un hébergement sur le bateau pourra être proposé, sous réserve des disponibilités, moyennant le paiement d'un supplément de prix.

#### 1.6. Votre hébergement

Pendant la **Croisière**, l'hébergement s'effectue à bord du bateau. Le principe de l'hébergement dans les bateaux est la cabine double. Pour les **Membres** inscrits seuls sur un dossier de réservation, elles pourront partager leur cabine avec un autre **Membre** (de même sexe) qu'elles ne connaissent pas. Il est possible moyennant un supplément de prix de privatiser pour une cabine pour un seul **Membre**.

Sauf service optionnel qui serait proposé avec supplément à la réservation, l'attribution de la cabine (dans la catégorie de bateau réservée) s'effectue quelques jours avant le départ par **VogWeek®** et ne peut être réservée à l'avance au moment de l'inscription. Les demandes qui seraient adressées par les **Membres** directement à **VogWeek®** ou à l'accompagnateur ne pourront être prises en compte et n'auront donc aucune valeur contraignante et contractuelle.

#### 1.7. Hébergement - transport - accessibilité personnes à mobilité réduite

Les bateaux habituellement utilisés par **VogWeek®** ne sont pas adaptés aux personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite. Les personnes à mobilité réduite ou nécessitant une assistance particulière sont invitées à se renseigner auprès de **VogWeek®** avant d'effectuer leur réservation. **VogWeek®** peut exiger la présence d'une personne qui sera en mesure de leur apporter, pendant leur navigation, l'aide et l'assistance que requiert leur état de santé et qui leur serait nécessaire pour assurer le bon déroulement de leur navigation, le skipper du bateau et l'accompagnateur **VogWeek®** n'étant pas en mesure de leur apporter une aide et/ou une assistance individualisée.



### 1.8. Personnes non autonomes ou personnes blessées ou malades au cours de la croisière

Les personnes non autonomes (notamment du fait d'une maladie, d'un handicap physique ou mental : personnes handicapées ou personnes à mobilité réduite) doivent obligatoirement signaler avant toute réservation à **VogWeek®** le besoin d'une assistance particulière. Il est impératif que les informations les plus complètes, relatives aux besoins spécifiques en matière d'hébergement, d'assise ou de services particuliers, ou encore l'équipement médical dont la personne doit bénéficier soient communiquées avant toute réservation afin que **VogWeek®** puisse s'assurer de sa capacité à remplir son obligation de **Croisières** dans des conditions de sécurité et de confort satisfaisantes pour la personne concernée et celles des autres **Membres**. Ces informations seront traitées dans les meilleurs délais par **VogWeek®** après leur communication par écrit à l'adresse [contact@vogweek.com](mailto:contact@vogweek.com). **VogWeek®** peut en cas de nécessité exiger que les personnes non autonomes partent avec une personne qui sera en mesure de leur apporter sur place lors de leur séjour, l'aide et l'assistance que requiert leur état de santé et qui serait nécessaire pour assurer le bon déroulement de la **Croisière**. **VogWeek®** ne sera pas responsable des refus d'embarquement des **Membres** qui n'auraient pas correctement signalé leurs besoins lors de la réservation. **VogWeek®** se réserve le droit de refuser à bord une personne non autonome pour des raisons de sécurité, de bateaux inappropriés ou dont l'état de santé nécessiterait des soins particuliers impossibles à recevoir durant la **Croisière**. La descente à terre/les escales dans certains ports peuvent être difficiles, voire impossibles dans des conditions sûres particulièrement lors d'un débarquement en annexe, ne permettant pas de ce fait aux personnes d'effectuer les escales.

**VogWeek®**, l'accompagnateur **VogWeek®** et/ou le skipper du bateau se réservent le droit de refuser d'embarquer un **Membre** dont la présence à bord pourrait être préjudiciable à sa propre sécurité, la sécurité des autres **Membres**, à l'ordre local des ports touchés par le bateau. Le skipper du bateau ou **VogWeek®** pourront notamment décider de refuser d'embarquer ou de débarquer le ou les **Membres** dans tout port touché par le bateau, débarquer le ou les **Membres** dans tout port touché par le bateau, confiner le ou les **Membres** dans une cabine, à l'hôpital ou autres institutions similaires si le skipper du bateau et/ou l'accompagnateur **VogWeek®** l'estime nécessaire, faire administrer par le médecin tous médicaments ou substances admises. Le **Membre** supportera tous les coûts induits notamment, le déplacement chez le médecin ou à l'hôpital, la prise en charge des consultations, des médicaments, du rapatriement. Le **Membre** ne sera en aucun cas fondé à réclamer des indemnités et/ou dommages et intérêts, ou encore le remboursement de la partie de la navigation non consommée.

Certaines mesures médicales préventives peuvent s'avérer nécessaires selon les destinations. Adressez-vous à votre médecin traitant ou aux centres suivants :

- Paris : Europ Assistance. Tél. : 01 41 85 84 86.

- AP-HP ligne Santé Voyages (Hôpital Bichat - Claude Bernard) Tél.: 01 45 25 78 82 ou 01 45 25 88 86.

Et consultez le site Internet du Ministère des Affaires étrangères : <https://www.diplomatie.gouv.fr/>.

## 2. Comment calculer le prix de votre Croisière





### 2.1. Prix du Forfait

Les Forfaits sont des produits personnalisables dont la composition finale dépend de la demande spécifique du **Membre** en application de plusieurs critères variables tels que la date de réservation, la date de début de croisière, la durée de la croisière, la catégorie du bateau choisie, ainsi que l'ajout le cas échéant de prestations « en option ». À chaque critère correspond un ou plusieurs prix dont la somme constitue « le montant total du prix du Forfait ». Pour connaître le prix exact en vigueur correspondant à la configuration de son **Forfait**, le Membre est invité à s'adresser à l'Agence **VogWeek®** par téléphone ou à consulter le **Site internet**. En tout état de cause, le prix du **Forfait** doit impérativement être confirmé préalablement à la réservation.

Les exemples de prix indiqués dans les **Brochures** portent sur certaines semaines uniquement et ne sont valables que pour les dates indiquées. Ils sont susceptibles de modification et ne sont donc donnés qu'à titre indicatif.

Lorsqu'une taxe de séjour a été instituée par l'autorité publique compétente, son paiement est obligatoire. Elle n'est pas comprise dans le prix du **Forfait**. La taxe est à payer sur place, en sus du prix du **Forfait**, cette information est communiquée au **Membre** le jour de l'embarquement.

Si le prix d'un **Forfait** pour une date de départ donnée, est différent d'une **Brochure** à l'autre, le prix applicable sera celui indiqué dans la **VogWeek®** en vigueur au moment de la réservation (à savoir la **Brochure** la plus récente).

### 2.2. Caisse de bord

A l'exclusion des **Forfaits** « Voile et randonnée en Norvège sur un voilier d'expédition » et « Croisière à la cabine tout inclus », le **Membre** règlera sa part des dépenses communes de l'équipage concernant le bon déroulement de la **Croisière**.

La caisse de bord, inclut :

Les taxes de séjour ou les taxes de douanes (Clearance) éventuelles,

Les frais de nourritures nourriture et de boissons alcoolisées ou non, y compris celle du skipper et, le cas échéant, l'accompagnateur **VogWeek®** de la croisière

Les frais de carburant consommé pendant la croisière. Le plein de carburant doit être réalisé lors du retour du bateau est assumé par l'équipage.

Les frais d'escales, portuaires ou de bouées, les frais d'accès aux douches

Accès internet si l'équipage le décide,

Sur certaines destinations, les frais de port du 1<sup>er</sup> soir et/ou du dernier soir

Une estimation du montant nécessaire pour chaque croisière est indiquée sur le **Site internet**.





La caisse de bord est partagée à part égale entre tous les **Membres** embarqués sur un même bateau à l'exclusion du skipper et de l'accompagnateur **VogWeek®**, s'il y en a un. A titre d'information, il est précisé que l'accompagnateur **VogWeek®** dort sur l'un des bateaux mais prend ses repas sur les différents bateaux de la flottille à tour de rôle.

### *2.3. Cotisation annuelle au club VogAvecMoi :*

Au montant total du prix du **Forfait**, s'ajoute pour l'un des **Membres** inscrit sur un dossier de réservation une cotisation annuelle au club [VogAvecMoi](#) au titre des frais de dossiers. Cette cotisation annuelle est de 79€ par **Membre**. Elle est due au jour de la réservation du **Forfait** et valable pour une période de 12 mois à compter de cette date, pour toutes les réservations effectuées pendant cette période, quelle que soit la date de départ.

### *2.4. Réductions de prix et offres promotionnelles*

Les réductions de prix ou offres spéciales mentionnées dans les **Brochures** ou sur le **Site internet**, comme toute réduction de prix ou offre promotionnelle par ailleurs proposée ponctuellement par **VogWeek®**, sont non rétroactives, non cumulables entre elles, sauf mention contraire. Elles ne concernent pas les Membres ayant déjà réservé leur **Forfait** à la date de l'offre. **VogWeek®** se réserve la possibilité de supprimer tout ou partie des réductions de prix ou offres de réduction mentionnées dans les Brochures.

## **3. Comment payer vos Croisières ?**

Tout **Membre** achetant un **Forfait** doit avoir la capacité de contracter, c'est-à-dire être âgé d'au moins 18 ans, être capable juridiquement de contracter et ne pas être sous tutelle ou curatelle. Il garantit la véracité des informations fournies par ses soins ou tout autre membre de sa famille. Un acompte représentant 33% minimum du montant total du prix du **Forfait** est exigé pour toute réservation.

L'intégralité du **Forfait** doit impérativement être réglée sans qu'il soit besoin d'un quelconque rappel de la part de **VogWeek®**, au plus tard 45 jours avant la date de départ prévue. Pour les réservations à 45 jours et moins du départ, l'intégralité du montant total du prix du **Forfait** est due. Par dérogation à ce qui précède, le montant total du prix du **Forfait** sera exigé des **Membres** résidant hors de France, quelle que soit la date de leur réservation.

Les moyens de paiement acceptés par **VogWeek®**, vous sont indiqués en Agence, par téléphone ou sur Internet. Il est rappelé que les espèces ne sont acceptées en règlement du prix du **Forfait** qu'en agence et dans la limite du montant légal autorisé. En cas de **Forfait** d'un montant supérieur au plafond légal, le règlement devra être effectué intégralement par chèque ou carte bancaire.

Concernant les réservations par téléphone, **VogWeek®** se réserve la possibilité de n'accepter en règlement du prix du **Forfait**, à moins de 21 jours du départ, que les cartes bancaires ou les virements bancaires à l'exclusion de tout autre moyen de paiement.



À défaut de recevoir le paiement du prix du **Forfait** dans les délais, **VogWeek®** ne sera pas tenu de conserver la disponibilité du **Forfait**. Le retard de paiement sera considéré comme une annulation du fait du **Membre** pour laquelle il sera alors fait application des pénalités d'annulation prévues à l'article 4.1.2 ci-après. La date retenue pour déterminer le montant de ces pénalités sera la date d'envoi par **VogWeek®** du courrier ou de tout autre moyen utilisé permettant d'en accuser réception notifiant au **Membre** l'annulation effective du Forfait du fait de ce dernier. Le **Membre** s'acquittera sans délais des pénalités mises à sa charge, étant précisé que les sommes versées au titre de l'acompte seront conservées par **VogWeek®** et viendront en déduction des pénalités dues. En cas de non-respect par le **Membre** des délais de paiement indiqués ci-dessus, **VogWeek®** se réserve le droit de procéder au recouvrement des sommes en cause par tous moyens et d'inscrire le **Membre** concerné sur son "fichier liste incident", et ce dans le strict respect des dispositions de l'article 25 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 "Informatique et Libertés" modifiée.

Sans préjudice de ce qui précède, chaque **Membre** inclus dans une réservation pour plusieurs **Membres** est, tenu à l'égard de **VogWeek®** du règlement solidaire du montant du prix du **Forfait** qui resterait dû au titre de la réservation mais également, le cas échéant, du montant des indemnités de résiliation en cas de résiliation partielle ou totale dans les conditions définies au chapitre 4.

La réservation pour plusieurs **Membres** d'une ou plusieurs cabines, pourra valablement intervenir du fait d'un seul **Membre**, ce dernier étant alors réputé agir pour le compte des autres **Membres** en vertu d'un mandat donné par ces derniers et l'autorisant notamment à communiquer à **VogWeek®** l'ensemble des informations nominatives concernant chacun des **Membres** concernés et nécessaires à l'inscription et à la **Croisière**. **VogWeek®** ne saurait donc être tenu pour responsable vis-à-vis desdits **Membres** d'une divulgation non autorisée des informations nominatives les concernant telles qu'elles pourraient figurer sur les documents de voyage établis à l'occasion de la réservation.

#### **4. Modifications, annulations et/ou résiliations**

Dans le cadre du présent chapitre, les termes "résiliation/résolution" et "indemnités de résiliation/résolution" ont respectivement la même signification que les termes "annulation" et "pénalités".

Le **Membre** ne bénéficie pas du droit de rétractation pour l'achat de prestations touristiques conformément à l'article L.121-21-8 du Code de la consommation.

Il est préalablement rappelé que les offres de dernière minute, proposées exclusivement sur le **Site internet** ou par e-mailing, sont soumises à des conditions de modification et d'annulation particulières disponibles sur le site internet précité.

##### *4.1. Du fait du Membre*

###### *4.1.1. Modifications du fait du Membre*

Sans préjudice du fait que le paiement intégral du **Forfait** est dû avant le départ, le **Membre** pourra modifier sans frais les conditions de son inscription, sous réserve des disponibilités et des conditions cumulatives suivantes :



(I) Pas de changement concernant l'orthographe de son nom (ou celui des participants inscrits sur le même dossier de réservation), et

(II) Pas de modification de la **Croisière** aux dates prévues et des prestations à supplément et,

(III) Pas de modification au titre de la réservation, sauf possible augmentation du nombre de personnes concernées et/ou demande de prestations additionnelles ou demande de prestations de catégorie supérieure (exemple : surclassement en bateau de catégorie supérieure).

Le **Membre** pourra également modifier sans frais sa date de départ ou sa destination, à plus de 14 jours de la date de départ, sous réserve que la nouvelle date de départ choisie soit au maximum 7 jours avant ou au maximum 7 jours après la date initialement prévue et que le **Forfait** ainsi modifié soit d'une valeur TTC au moins égale à la valeur TTC du **Forfait** initialement souscrit. Cette faculté est valable sous réserve de disponibilité. Toute demande de modification faite par un Membre est présumée acceptée par l'ensemble des **Membres** inscrits au dossier.

Si l'une de ces conditions n'est pas remplie, des frais de changement seront facturés au **Membre** en application du barème suivant, et un nouveau Contrat sera établi :

Frais de changement par personne :					
Date de modification (date de départ non comprise)	À 180j et + avant départ	De 179j à 45j avant départ	De 44j à 30j avant départ	De 29j à 8j avant départ	De 7j jusqu'au départ
Frais de changement	40 €	100 €	25%*	50%*	90%*
*du montant total du prix du Forfait					

#### 4.1.2. Résiliation du fait du Membre

4.1.2.1. Conditions de résiliation des Forfaits par un Membre ou par tous les Membres inscrits dans une même réservation

En cas de résiliation pure et simple du **Forfait** par un **Membre** ou par tous les **Membres** inscrits au titre d'une même réservation, **VogWeek®**, procède au remboursement des sommes versées (hors cotisation annuelle toujours conservée par le club **VogAvecMoi**), déduction faite des sommes retenues à titre d'indemnités de résiliation en application du barème suivant :

Frais de résiliation/annulation par personne :					
Date de résiliation (date de départ non comprise)	À 180j et + avant départ	De 179j à 75j avant départ	De 74j à 30j avant départ	De 29j jusqu'au départ	
Frais de résiliation	200 €	50%*	75%*	100%*	
*du montant total du prix du Forfait					



#### 4.1.2.2. Conditions spécifiques de résiliation partielle d'une réservation concernant plusieurs Membres

En cas de résiliation par un **Membre** faisant partie d'une réservation faites pour plusieurs Membres, celui-ci devra les indemnités de résiliation visées au 4.1.2.1.

Le ou les **Membres** restant inscrits seront :

- Si la réservation initiale concernait 2 **Membres**, (I) sous réserve de la disponibilité d'un autre **Membre** (de même sexe) acceptant de partager sa cabine, le **Membre** restant inscrit sera repositionné dans une cabine à partager avec cet autre **Membre** ou (II) maintenu seul dans la cabine initialement réservée moyennant le paiement d'un supplément correspondant à la différence de prix entre le montant total du **Forfait** résilié et l'indemnité versée au titre de la résiliation dudit **Forfait**.

Ex : pour la réservation d'une cabine pour 2 personnes pour un montant total de 1500 euros soit 750 euros/pers : en cas de résiliation par une personne à 90 jours de la date de départ – l'indemnité due par cette dernière sera de 50% en application du barème précité, soit 375 euros, le **Membre** souhaitant rester dans la cabine initialement réservée devra payer un supplément de 375 euros (soit (750 €) - (375 €)).

- Si la réservation initiale concernait 4 ou 6 **Membres** et que la résiliation partielle entraîne un nombre impair de **Membres** participant à la **Croisière**, le **Membre** qui ne pourra pas partager sa cabine avec un **Membre** faisant partie de sa réservation sera repositionné dans une cabine à partager avec un autre **Membre** (de même sexe) ou (II) maintenu dans la cabine initialement réservée moyennant le paiement d'un supplément correspondant à la différence de prix entre le montant total du **Forfait** résilié et l'indemnité versée au titre de la résiliation dudit **Forfait**.

Dans l'hypothèse où le **Membre** qui ne pourrait pas partager sa cabine avec un **Membre** faisant partie de la réservation initiale, refuserait de partager sa cabine avec un autre **Membre** (de même sexe) proposé par **VogWeek®** et/ou n'accepterait pas de payer le supplément pour privatiser la cabine, les pénalités de résiliation prévues au 4.1.2.1 lui serait alors appliquée.

- Si la réservation initiale concernait la privatisation d'un bateau complet par plusieurs **Membres**, en cas de résiliation par un **Membre**, celui-ci devra les indemnités de résiliation visées au 4.1.2.1. Les **Membres** restant inscrits seront (I), sous réserve de disponibilités, repositionnés dans un autre bateau avec d'autres **Membres** proposés par **VogWeek**, ou (II) maintenus dans le bateau initialement réservé moyennant le paiement d'un supplément (ce bateau offrant une capacité supérieure à leur nombre) correspondant à la différence de prix entre le montant total du(es) au titre du **Forfait(s)** résilié(s) et l'(les)indemnité(s) versée(s) au titre de la résiliation du dit(s) **Forfait(s)**.

Ex : pour la réservation d'un bateau en occupation à 8 **Membres** pour un montant total de 8 000 euros soit 1 000 euros/pers. Résiliation par un Membre de la réservation à 80 jours de la date de départ – l'indemnité due par cette dernière sera de 50% en application du barème précité, soit en cas de résiliation par une personne 500 euros, les Membres souhaitant rester dans le bateau initialement réservé devront payer un supplément de 500 euros (soit (1000 €) - (500 €)).



Dans l'hypothèse où le(s) **Membres** restant inscrit(s) refuserai(en)t de partager leur bateau avec les **Membres** proposés par **VogWeek®** et/ou n'accepterai(en)t pas de payer le supplément pour conserver le bateau complet, les pénalités de résiliation prévues au 4.1.2.1 lui (leur) seraient alors appliquées.

#### 4.1.3. Cession du Contrat

Le **Membre** peut céder son **Contrat** si le cessionnaire remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le **Forfait** (il doit s'agir, notamment, du même **Forfait**, du même nombre de personnes concerné. Dans cette hypothèse, le **Membre** cédant doit impérativement informer **VogWeek®** par tout moyen permettant d'en accuser réception (ex : Lettre RAR, mail) au plus tard 7 jours avant le début du **Forfait** concerné, hors date de départ comprise, en indiquant précisément le nom, le prénom, l'adresse du cessionnaire et des participants au **Forfait** et en justifiant que ces derniers remplissent strictement les mêmes conditions que lui pour consommer ledit **Forfait**. Un nouveau **Contrat** sera établi au nom du **Membre** cessionnaire.

La cession du **Contrat** entraîne des frais de cession dus solidairement à **VogWeek®** cédant et le **Membre** cessionnaire.

Pour tous les Forfaits :

Des frais de traitement de la demande de cession de **40€** seront dus.

Conséquences du non-respect des conditions de cession précitées

**VogWeek®** pourra refuser au cessionnaire du **Forfait** l'accès au bateau concerné par ledit **Forfait** ou lui faire payer le prix du **Forfait** dans son intégralité, et ce quand bien même le **Forfait** aurait été payé par le cédant en totalité ou partie.

#### 4.2. Du fait de VogWeek®

##### 4.2.1. Modifications du Forfait et du prix du fait de VogWeek avant le départ

**VogWeek®** peut être amené, de son propre chef ou pour des raisons indépendantes de sa volonté, à apporter des modifications aux informations figurant dans ses **Brochures** et sur son site internet (ex : modifications des programmes initialement prévus). Dès lors que ces modifications affecteront de manière substantielle un élément fondamental du **Forfait**, le **VogWeek®** en informera le **Membre**.

##### • Modifications du Forfait

Les prestations, la catégorie du bateau, les activités, le contenu des **Croisières**, ainsi que l'ordre des escales/étapes peuvent être modifiés ou annulés en fonction de certains impératifs locaux ou des conditions climatiques s'imposant à **VogWeek**. De plus, les **Croisières** étant doublées à certaines dates, les étapes peuvent être inversées ou décalées, l'intégralité des visites étant cependant respectée. Les **Brochures** étant imprimées longtemps à l'avance, certaines des prestations proposées peuvent être sujettes à modification. Les prestations/services figurant dans les **Brochures** et vendus avec supplément à la réservation peuvent également être



modifiés et/ou annulés sans préavis en fonction de certains impératifs locaux ou des conditions climatiques s'imposant à **VogWeek®**. La responsabilité de **VogWeek®** ne saurait être engagée dans ces hypothèses.

- Modification de prix et/ou rectification d'une erreur matérielle manifeste du prix

Pour les **Forfaits** proposés incluant les frais ci-dessous, **VogWeek®** se réserve expressément, y compris pour les **Membres** déjà inscrits, la possibilité de réviser ses prix à la hausse, afin de tenir compte des variations :

- Du coût des transports, lié notamment au coût du carburant ;
- Des redevances et taxes afférentes aux prestations offertes, telles que les taxes d'embarquement/de débarquement dans les ports, taxe de séjour ;
- Des taux de change appliqués au Forfait considéré.

Le **Membre** aura droit dans les mêmes conditions (prise en compte des mêmes indices) à une réduction du prix.

Les prix mentionnés dans les **Brochures** sont établis en fonction des données économiques et fiscales (dont, pour les Forfaits concernés, le cours du Nok Norvégien. Les prix de la **Brochure** éditée en décembre 2019, ont été établis à la date du 30/11/2019. En cas de variation de l'un ou l'autre des éléments ainsi définis, **VogWeek®** pourra répercuter intégralement cette variation sur l'intégralité du prix du **Forfait** (étant entendu que la variation du taux de change ne s'apprécie que sur les prestations facturées à **VogWeek®** dans la devise concernée). Pour les **Membres** déjà inscrits, aucune modification de prix ne pourra plus intervenir au cours des 20 jours précédant la date de départ prévue. **VogWeek®** se réserve également la possibilité de rectifier le prix du **Forfait** indiqué au **Membre** lors de sa réservation en cas d'erreur matérielle manifeste de celui-ci, résultant notamment d'un bogue informatique qui ne lui est pas imputable directement.

- Conséquences des modifications du **Forfait** et du prix

Dans l'hypothèse d'une éventuelle modification substantielle du **Forfait** et/ou du prix (et non d'une rectification d'une erreur matérielle manifeste du prix) dans les conditions ci-dessus définies, **VogWeek®** s'engage à en avertir ses **Membres** par tout moyen (constituant un support durable au sens de la Directive Voyages à forfait du 25/11/2015) permettant d'en accuser réception (ex : Lettre RAR, email, fax) le plus rapidement possible et, au plus tard, 20 jours avant la date de départ prévue dans l'hypothèse d'une modification de prix (et non d'une rectification d'une erreur matérielle manifeste de prix). À ce titre, sera considérée comme étant substantielle une hausse de prix supérieure à 8% du prix figurant sur le **Contrat**. Les **Membres** auront alors la possibilité, en cas de modification substantielle de :

- soit résilier leur **Contrat**, et obtenir, sans avoir aucune indemnité à verser à **VogWeek®**, le remboursement de toutes les sommes versées dans les 14 (quatorze) jours suivant la résolution du **Contrat** de vente ;



- soit accepter la modification de Forfait et/ou de prix proposée par **VogWeek®**, Dans cette hypothèse, un avenant au **Contrat** précisant les modifications apportées sera émis.

La résiliation ou l'acceptation de la modification devra être notifiée à **VogWeek®** par tout moyen écrit permettant d'en accuser réception (Lettre RAR, fax, email...) dans un délai de 7 jours à compter de la réception par le **Membre** de l'information sur la modification. À défaut de manifestation du **Membre** dans le délai précité, la substitution de proposition sera réputée acceptée par ce dernier.

#### 4.2.2. Résiliations (ou Annulations) pures et simples du fait de VogWeek®

Si, avant le départ, **VogWeek®** est amené à résilier purement et simplement le **Forfait** choisi par le **Membre**, il sera proposé à celui-ci, en fonction des disponibilités, des prestations de substitution. L'annulation de son **Forfait** ainsi que les nouveaux **Forfaits** proposés en remplacement seront notifiés au **Membre** par tout moyen permettant d'en accuser réception (ex, email, fax...) dans les délais les plus brefs à la suite de la survenance des causes ayant justifié l'annulation du **Forfait** concerné.

La date retenue pour rendre opposable au **Membre** la résiliation (ou l'annulation) du **Forfait** sera la date de l'émission de la Lettre RAR, du mail, fax..., le cachet de la poste pour la Lettre RAR faisant foi. Si le **Membre** n'a pas porté à la connaissance de **VogWeek®** son choix d'accepter le **Forfait** de substitution par tout moyen écrit permettant d'en accuser réception (ex. Lettre RAR, fax, email...) dans les 7 jours suivant la date de réception de la notification de **VogWeek®**, le **Membre** obtiendra, dans ce cas, le remboursement de l'intégralité des sommes versées, et recevra à titre d'indemnité une somme égale au montant des frais de transport engagés pour participer à la **Croisière** à l'exception des cas de force majeure, indépendants de la volonté de **VogWeek®**. Dans le cas où le **Membre** opte pour le **Forfait** de remplacement, aucune indemnité ne lui sera due, et si le prix de ce dernier est inférieur au prix du **Forfait** précédemment réservé, la différence sera déduite ou remboursée selon l'état de règlement du solde. Si le prix du **Forfait** de remplacement est supérieur, la différence sera due par le **Membre** à **VogWeek®**.

#### 4.2.3. Résiliation (ou Annulations) pour nombre minimal de participants non atteint

Si, avant le départ, **VogWeek®** est amené à résilier le **Forfait** choisi par le **Membre** en raison d'un nombre de personnes inscrites inférieur au nombre minimal prévu, le **Membre** recevra une notification. Si le voyage dure plus de six (6) jours, une notification sera envoyée au plus tard vingt (20) jours avant le début du forfait. Si le voyage dure de deux (2) à six (6) jours, la notification sera envoyée au plus tard sept (7) jours avant le début du forfait. Enfin si le voyage dure au maximum deux (2) jours, la notification sera envoyée au plus tard 48 heures avant le début du forfait. Le **Membre** obtiendra, dans ce cas, le remboursement des sommes versées.

## 5. Réservation d'un Forfait par un mineur (moins de 18 ans)

Un enfant mineur doit nécessairement être accompagné d'une personne majeure responsable assurant sa garde pendant toute la durée du **Forfait**. Si l'accompagnant est une personne autre que les parents du mineur (ou le représentant légal investi du droit de garde) ou est l'un des parents seul (dans l'hypothèse d'un divorce ou d'une séparation), l'accompagnant devra obtenir





au nom du mineur concerné une autorisation écrite du père, de la mère ou du représentant légal du mineur précisant les conditions dans lesquelles l'accompagnant prendra sous sa garde et responsabilité le mineur concerné à l'occasion de la consommation du **Forfait** ; ainsi que, tout éventuel visa et certificat de vaccination qui seraient requis par le pays de destination. A défaut d'information contraire, le **Membre** souscrivant le dossier de réservation sera considéré comme le responsable de l'enfant mineur.

L'ensemble des documents précités devra obligatoirement être remis à l'inscription ; à défaut, **VogWeek®** se réserve la faculté de refuser l'inscription du mineur concerné. **VogWeek®** se réserve également le droit de vérifier l'exactitude des informations contenues sur lesdits documents et d'annuler le cas échéant, de plein droit et sans formalité, le **Forfait** en cause, cette résiliation étant réputée intervenir du fait du **Membre** (cf. paragraphe 4.1.2.) sans préjudice des recours de **VogWeek®** en réparation des préjudices subis. De plus, la résiliation du Forfait de l'accompagnant entraîne automatiquement, de plein droit et sans formalité, la résiliation du Forfait du mineur.

## 6. Formalités douanières et sanitaires

### 6.1. Formalités douanières

Pour voyager sans encombre, des documents administratifs en cours de validité sont indispensables et des formalités supplémentaires devront être accomplies par les **Membres** sous leur responsabilité et à leurs frais. En aucun cas **VogWeek®** ne se substitue à la responsabilité individuelle des **Membres** qui doivent prendre à leur charge la vérification et l'obtention de toutes les formalités avant le départ (passeport en principe encore valable 6 mois après la date de retour du voyage, visa, formulaire Esta à destination ou en transit par les États-Unis, certificat de santé, vaccins...) et pendant toute la durée du voyage.

Le non-respect des formalités, l'impossibilité d'un **Membre** de présenter des documents administratifs en règle, quelle qu'en soit la raison, entraînant un retard, le refus à l'embarquement ou l'interdiction de pénétrer sur un territoire étranger, restent sous la responsabilité du **Membre** et à sa charge financière, sans que **VogWeek®** ne rembourse ni ne remplace la prestation. Toutes informations relatives à ces documents et formalités sont disponibles auprès des postes diplomatiques compétents des pays de départ, de transit le cas échéant, et de destination, dont les coordonnées sont disponibles auprès de **VogWeek®** sur simple demande.

Pour préparer votre départ à l'étranger, **VogWeek®** vous conseille de consulter le site : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/>.

**VogWeek®** se tient à la disposition des **Membres** ressortissants des autres pays membres de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen pour leur fournir, à leur demande, les informations douanières utiles préalablement à leur réservation. Certaines demandes pourront nécessiter un délai de traitement. Il est vivement recommandé de consulter le consulat ou l'ambassade des pays de destination.



## 6.2. Formalités sanitaires – Précautions de santé

Vaccinations – santé : les **Membres** sont priés de se conformer aux formalités sanitaires mentionnées aux rubriques “La santé” et “Les formalités sanitaires et douanières” des **Brochures** ou sur le **Site internet**. **VogWeek®** vous conseille également de consulter les sites :  
<https://www.pasteur.fr/fr> et <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/>

# PENDANT VOTRE CROISIERE

## 7. Règlement des dépenses sur place

*Comment régler sur place la caisse de bord*

Lorsque le **Forfait** n'inclut pas la caisse bord, le **Membre** règlera sa part des dépenses communes concernant le bon déroulement de la **Croisière**.

Pour le bon fonctionnement de la caisse de bord, les participants doivent se prémunir d'espèce (€ ou monnaies locales) au plus tard avant l'embarquement à bord du bateau. Une estimation du montant nécessaire pour chaque croisière est indiquée sur le **Site internet**.

La caisse de bord est partagée à part égale entre tous les **Membres** embarqués sur un même bateau à l'exclusion du skipper et de l'accompagnateur **VogWeek®**, s'il y en a un. A titre d'informations, il est précisé que l'accompagnateur dort sur l'un des bateaux mais prend ses repas sur les différents bateaux de la flottille à tour de rôle de sorte que son coût de nourriture est réparti sur tous les participants de la flottille.

Avant son départ, chaque **Membre** doit solder sa part de caisse de bord. En cas de défaut de paiement, **VogWeek®** se réserve le droit d'inscrire le **Membre** sur le fichier « liste incident », sans préjudice du ou des recours qui pourraient être effectués par les autres **Membres**.

## 8. Désistement en cours de Forfait

Une interruption du **Forfait** et/ou la renonciation à certains services compris dans le **Forfait** ou acquittés en supplément du prix du **Forfait** lors de la réservation ne pourra donner lieu à une demande de remboursement ou du bénéfice d'un avoir d'aucune sorte. L'attestation de départ prématuré du bateau ainsi que les attestations constatant la renonciation du **Membre** à l'un quelconque des services ne peuvent en aucun cas être considérées comme un accord de remboursement à quelque titre que ce soit.

## 9. Modification du Forfait du fait de VogWeek®

### 9.1. Modification du Forfait du fait de VogWeek®

Dans l'hypothèse où, après le départ, **VogWeek®** se trouverait dans l'impossibilité d'exécuter un ou plusieurs éléments essentiels du **Contrat**, il s'engage à faire tout son possible pour proposer aux **Membres** des prestations en remplacement de celles initialement prévues et à



supporter intégralement le surcoût éventuel de ces nouvelles prestations. Si les nouvelles prestations étaient d'un coût inférieur à celles initialement prévues et réglées par le **Membre**, la différence de prix lui en serait intégralement remboursée dès son retour. Le **Membre** ne pourra refuser les prestations de substitution qui lui seront proposées dans les conditions ci-dessus définies que pour des raisons valables. Dans l'hypothèse où **VogWeek®** serait dans l'impossibilité de proposer des prestations de remplacement ou si le **Membre** était en mesure de les refuser pour des raisons valables, il sera proposé au **Membre**, sans supplément de prix, des titres de transport assurant son retour dans des conditions équivalentes vers son aéroport de départ ou vers un autre lieu préalablement accepté d'un commun accord entre **VogWeek®** et le **Membre**.

### *9.2. Non-conformité du Contrat*

Lorsqu'une non-conformité est constatée sur place, le **Membre** est tenu de la signaler dans les meilleurs délais, à l'accompagnateur **VogWeek®** s'il y en a un, ou à l'adresse [contact@vogweek.com](mailto:contact@vogweek.com).

**VogWeek®** ne pourra toutefois être tenu responsable des non-conformités imputables au **Membre**, à un tiers étranger à la fourniture d'une prestation comprise dans le **Forfait** ou encore à des circonstances exceptionnelles et inévitables.

### *9.3. Difficultés rencontrées sur place par le Membre*

Le voyageur peut en cas de difficulté sur place demander une aide auprès de l'accompagnateur **VogWeek®**, s'il y en a un ou de tout autre contact qui lui serait indiqué par **VogWeek®**.

## **10. Photos ou films**

Dans le cadre de son séjour, tout Membre majeur ou mineur est susceptible d'être photographié ou filmé à des fins d'animation de la croisière et peut servir à des fins de promotion des **Croisières** proposées par **VogWeek®** sur son **Site internet** et sur les réseaux sociaux. Tout **Membre** refusant d'être photographié ou filmé dans ces conditions pendant sa croisière devra en faire part à **VogWeek®** préalablement et par écrit.

## **AUTRES DISPOSITIONS**

### **11. Responsabilité**

En aucun cas, **VogWeek®** ne peut être tenu pour responsable du fait de circonstances de force majeure (encore désignées sous les termes « Circonstances exceptionnelles et inévitables »), du fait de tiers étrangers à la fourniture des prestations prévues au **Contrat** ou de la mauvaise exécution du **Contrat** imputable au **Membre**. Notamment, il est rappelé que **VogWeek®** ne pourra être tenu responsable en cas de retard ou annulation d'un avion réservé directement par le **Membre**, de fermeture d'un port, d'une île ou d'un pays en raison de circonstances exceptionnelles et inévitables, le **Membre** ne pouvant de ce fait réclamer une réduction de prix ou une indemnisation quelconque. Il est par ailleurs précisé que les prestations (activités



sportives, excursions, etc.), les transferts, ainsi que toute autre activité délivrée par un prestataire extérieur pris à la seule initiative du **Membre**, ou achetées sur place en supplément du **Forfait** relèvent en tout état de cause de la responsabilité exclusive des prestataires extérieurs en charge de leur organisation. La responsabilité de **VogWeek®** ne saurait donc être recherchée dans ces hypothèses.

En cas de mise en cause de la responsabilité de **VogWeek®**, celle-ci sera limitée par celle de ses propres prestataires par l'application de conventions internationales. Dans les autres cas, la responsabilité de **VogWeek®** ne pourra en tout état de cause excéder le prix total du **Forfait** (cette limitation ne s'applique pas aux préjudices corporels ni aux dommages causés intentionnellement ou par négligence).

En cas de comportement contrevenant d'un **Membre**, notamment la consommation d'alcool entraînant un état d'ébriété ou consommation de médicament excessive ou inadaptée à la **Croisière**, et sans préjudice des recours que pourrait exercer le **VogWeek®** en réparation du préjudice subi, **VogWeek®** ou le **skipper** ou l'**accompagnateur VogWeek®**, se réserve le droit de prendre toute mesure utile à l'égard du contrevenant et notamment son exclusion du bateau ainsi que son inscription sur la liste "incident" dans le respect des dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 "Informatiques et Libertés". Cette exclusion ne pourra donner lieu à une demande de remboursement ou du bénéfice d'un avoir d'aucune sorte.

L'inscription sur la liste « incident » impliquera la perte, s'il y a lieu, des avantages qui pourraient être réservés au **Membre** ainsi que, le cas échéant, l'annulation de l'ensemble des **Forfaits** qui seraient déjà réservés pour des départs ultérieurs. L'annulation sera alors considérée comme une annulation du fait du **Membre**.

#### *11.1. Valeurs*

Pendant votre séjour, ne laissez aucune valeur, papiers d'identité ou bijoux sans surveillance dans le bateau. **VogWeek®** ne saurait être tenu pour responsable des vols de valeurs et de bijoux. Il appartient au **Membre** de déposer plainte sur place auprès des autorités locales.

#### *11.2. Effets personnels*

**VogWeek®** ne saurait être tenu pour responsable de la perte ou détérioration des effets personnels (camera, smartphone, lunettes de vues ou de soleil...) des **Membres** au cours de la **Croisière**.

#### *11.3. Confort et les performances d'un bateau*

**VogWeek®** met tout en œuvre pour sélectionner les meilleurs prestataires pour délivrer ses **Forfaits**.

Les **Croisières** proposées par **VogWeek®** sont des Croisières de type « aventure » dans lesquelles, **VogWeek®** ne pourra être tenu pour responsable des avaries survenues en cours de **Croisière** et des défauts de confort ou de performance des bateaux et **notamment ceux suivants :**



- Manque d'eau chaude,
- Réserve en eau insuffisante,
- Carène du bateau sale,
- Voiles usagées ou mal adaptées,
- Absence de spi ou de voile spécifique de portant,
- Hublot fuyant,
- Frigidaire en panne ou dysfonctionnant,
- Panne ou dysfonctionnement du convertisseur 220V
- Toilettes bouchées au cours de la croisière,
- Avaries survenues aux bateaux au cours de la croisière n'empêchant pas sa navigabilité.

#### *11.4. Responsabilité du Membre vis-à-vis des règles mises en place par le skipper et/ou l'accompagnateur*

Le skipper ou l'accompagnateur **VogWeek®** pourront imposer des règles d'hygiène et de sécurité à bord du bateau. Le non-respect de ces règles par un **Membre**, notamment :

- Des consignes de navigation données par le skipper,
- Du port du gilet de sauvetage,
- De la mauvaise utilisation des toilettes ou des salles de bain,
- De la consommation d'alcool excessive ou de substances illicites,
- L'utilisation du matériel de navigation ou des équipements du bateaux ou de son annexe à des fins détournées, entraînant ou non une détérioration de ceux-ci;

Pourront entraîner son exclusion du bateau à la discrétion du skipper ou de l'accompagnateur **VogWeek®**. Cette exclusion ne pourra donner lieu à une demande de remboursement ou du bénéfice d'un avoir d'aucune sorte.

Exclu ou pas de la **Croisière**, le **Membre** reste tenu financièrement des dommages causés aux bateaux ou aux autres **Membres**.

## **12. Réclamations**



Nous vous invitons à nous adresser vos éventuelles réclamations relatives au **Forfait** par tout moyen permettant d'en accuser réception dans les 30 jours suivant la fin de la consommation du **Forfait** par Internet à l'adresse [contact@vogweek.com](mailto:contact@vogweek.com). Après nous avoir saisi et à défaut de réponse mutuellement satisfaisante dans un délai raisonnable, le **Membre** peut saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage (BP 80 303, 75 823 Paris Cedex 17) dont les modalités de saisine sont disponibles sur le site : [www.mtv.travel](http://www.mtv.travel). Les réclamations portant uniquement sur les modalités d'une réservation effectuée en ligne peuvent être adressées via la plateforme <http://ec.europa.eu/consumers/odr/>.

Les réclamations mettant en jeu les assurances dommages ou responsabilité civile de **VogWeek®** devront avoir fait l'objet d'une déclaration écrite auprès de **VogWeek®** à l'adresse [contact@vogweek.com](mailto:contact@vogweek.com). Sans préjudices de ce qui précède, il est rappelé que ces réclamations devront être adressées directement à la compagnie d'assurance HISCOX Assurances soit par e-mail [sinistre@direct.hiscox.fr](mailto:sinistre@direct.hiscox.fr) soit par courrier à : Hiscox Direct TSA 49007 – 60477 Compiègne Cedex.

### 13. Données à caractère personnelle

Lors de la conclusion du **Contrat**, le **Membre** accepte de communiquer ses données personnelles (« **Données** ») à la société 4HAW, responsable de leur traitement, afin de gérer sa relation commerciale avec lui sur la base de l'exécution de ce **Contrat** et, sur celle des intérêts légitimes de la société 4HAW, afin d'améliorer, optimiser et personnaliser ses services et outils (études, déduplication, anonymisation, tests techniques, etc.) et garantit qu'il a recueilli le consentement des autres **Membres** inclus dans son contrat aux mêmes fins. Pour ces finalités, les **Données** peuvent être transférées aux entités du groupe 4HAW, à ses partenaires commerciaux et prestataires (Compagnies de transport, assurances, douanes, sous-traitants, établissements financiers, sous-traitants techniques, etc.) situés dans et hors l'Union européenne. Pour les transferts vers des pays n'offrant pas un niveau de protection adéquat, ils s'effectueront au moyen de garanties appropriées (telles que les clauses contractuelles types de la Commission européenne) que le **Membre** peut demander à l'adresse du DPO indiquée ci-dessous.

L'opposition d'un **Membre** à la collecte, à l'enregistrement ou au transfert à des tiers, y compris à l'étranger, des **Données** nécessaires à la vente ou à l'exécution du **Contrat** et des prestations afférentes engendrerait de facto l'impossibilité pour **VogWeek®** d'assurer tout ou partie de la prestation demandée.

Le **Membre** qui réserve un **Forfait** pour d'autres personnes, garantit disposer de leur consentement et les informer des caractéristiques du traitement de leur **Données** et de leurs droits en vertu du présent article. Si vous ne souhaitez pas faire l'objet d'une prospection commerciale par voie téléphonique, vous pouvez gratuitement vous inscrire sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique sur [www.bloctel.gouv.fr](http://www.bloctel.gouv.fr).

### 14. Assistance

Les Forfaits **VogWeek®** ne contiennent pas de prestations d'assistance (de type EUROPE ASSISTANCE). Il est recommandé aux Membres de souscrire un contrat d'assistance. Les



Membres de VogAvecMoi ont 5% de réduction avec le code VOGAVI chez AVI, 40-44 rue de Washington – 75008 PARIS. Téléphone 01 44 63 51 00. <https://www.avi-international.com>.

Votre carte bancaire « haut de gamme », peut également vous offrir des prestations d'assurance si vous réglez votre **Croisière** avec celle-ci. Veuillez-vous renseigner auprès de votre banque.

## 15. Assurance : Frais médicaux, décès accidentel, Invalidité

Les Forfaits **VogWeek®** ne contiennent pas de prestations d'assurance toutefois il est vivement recommandé de souscrire une telle assurance.

Les Membres de VogAvecMoi ont 5% de réduction avec le code VOGAVI chez AVI, 40-44 rue de Washington – 75008 PARIS. Téléphone 01 44 63 51 00. <https://www.avi-international.com>.

## 16. Illustrations

**VogWeek®** met tout en œuvre pour fournir des photos et illustrations permettant au **Membre** d'avoir un aperçu des catégories de bateaux proposés, des prestations proposées et des paysages rencontrés. Ces photos et illustrations ont pour objet de donner une idée de la catégorie des bateaux, des prestations et des lieux visités, mais ne sauraient engager le **VogWeek®** au-delà de cet objet.

## Conditions Générales de Vente VogWeek®

Edition du 8 mars 2023  
Conditions Générales de Vente applicables à toute réservation effectuée à compter du 8 mars 2023 et valables jusqu'à nouvelle mise à jour, la date d'édition faisant foi. En cas de mise à jour, les nouvelles **Conditions Générales de Vent** seront disponibles en Agence, dans les **Brochures** et sur le **Site internet** <https://vogweek.vogavecmoi.com>. Les présentes conditions annulent et remplacent à compter de cette même date, les Conditions Générales de Vente, édition du 22 mai 2020.

Directeur de la publication Antoine PENOT

SAS 4HAW  
161 Boulevard du Montparnasse, 75006 PARIS - France

Tél. : +33 (0) 5 35 54 26 51

<https://vogweek.vogavecmoi.com/>

Société par Actions Simplifiée au capital de 49 235 euros • 517 921 192 RCS PARIS

Inscrit au registre des professionnels du tourisme auprès d'Atout France sous le numéro IM075180086





N° TVA intracom FR52 517 921 102

Responsabilité Civile Professionnelle N° 03477982 - HISCOX SA – Hiscox France 38,  
Avenue de L'Opéra – 75002 PARIS.

Garantie Financière APST, 15, avenue Carnot F-75017 Paris, [info@apst.travel](mailto:info@apst.travel), 01 44 09 25  
35